



N°2025-06

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE TASSIN LA DEMI-LUNE**

Séance du Mercredi 12 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze du mois de février à dix-neuf heures se sont réunis, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : le 06 février 2025

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	35

Nombre de conseillers présent(s) :

ACQUAVIVA Caroline, BERGERET Pierre, BLANCHIN Jacques, BOULAY Christine, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, CHARPENTIER Marie-Catherine, CHARRIER Isabelle, DU VERGER Laurence, ESSAYAN Martine, FAYOT Michel, FERRAND Benoît, GARRIGOU Christine, GAUTIER Eric, GANDON Francis, HACHANI Yohann, HUSSON Serge, JANNIN Pierrick, JELEFF Michèle, JOLY Franck-Alain, KALITA Matthieu, MONTOYA Marc-Antoine, PARENTHOEN Yannick, PECHARD Katia, PICHON Laetitia, RANC Julien, RIO Jean-Baptiste, SCHUTZ Claire.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers absent(s) avec pouvoir : 6 (BOURGOGNON Henri donne pouvoir à HUSSON Serge, CONTREL Nathalie donne pouvoir à SCHUTZ Claire, CUZIN Sandrine donne pouvoir à KALITA Matthieu, Sabrina DE UFFREDI donne pouvoir à PECHARD Katia, JOURDAN Milouda donne pouvoir à BLANCHIN Jacques, MARGERI Marielle donne pouvoir à ESSAYAN Martine)

Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir : 0

Le secrétariat a été assuré par : CHARPENTIER Marie-Catherine

Objet : Nouvelle sectorisation scolaire applicable aux écoles primaires publiques dès la rentrée scolaire 2025

Vu les articles L.212-7 et L.131-5 du Code de l'Education ;

Vu les délibérations n°2019-11 et n°2021-14 portant sur la sectorisation scolaire ;

Vu la présentation aux membres de la Commission Générale du 27 janvier 2025 de la nouvelle sectorisation scolaire applicable aux écoles primaires publiques ;

Considérant les enjeux de la sectorisation scolaire prenant en considération l'état des lieux et l'étude des évolutions socio-démographiques, urbaines, scolaires et résidentielles de la commune ;

Considérant les enjeux et grandes orientations suivantes pour la commune : une dynamique démographique et urbaine, les capacités d'accueil et la gestion des effectifs scolaires, l'accessibilité et la mobilité des élèves, la sécurité et la territorialité, la cohérence éducative globale ;

Considérant la perspective de la fermeture des deux écoles Demi-Lune et Berlier-Vincent et de l'ouverture du Groupe Samuel Paty en 2026 ;

Considérant le plan d'action consistant à modifier les délimitations des cinq secteurs scolaires en vue de limiter, dans la mesure du possible, les dérogations, stabiliser le nombre de classes par groupe scolaire, recomposer le secteur sud-est de la commune et refondre le groupe scolaire du centre-ville pour correspondre davantage aux pratiques des familles et à la création du nouveau groupe scolaire Samuel Paty ;

Considérant les échanges avec l'Education Nationale en vue d'adapter la carte scolaire en concertation ;

Considérant la nécessité d'anticiper ce nouveau périmètre scolaire au cours de l'année 2025 pour consulter les familles et progressivement mettre en place le changement de sectorisation dès la rentrée scolaire 2025 ;

Compte-tenu des observations ;

Le Conseil Municipal :

- 1) **ADOpte** la nouvelle sectorisation scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques applicable dès la rentrée scolaire 2025/2026, conformément aux annexes jointes ;
- 2) **Autorise** Monsieur le Maire ou l'adjoint faisant fonctions à signer toute pièce relative à cette affaire ;
- 3) **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré par :

- **27 voix POUR**
- **8 ABSTENTIONS (Mesdames DU VERGER, ESSAYAN, MARGERI, PICHON et Messieurs FAYOT, FERRAND, JOLY et RANC)**

Fait et délibéré en séance le : 12 février 2025

Certifié exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : **19 FEV. 2025**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : **19 FEV. 2025**



Pascal CHARMOT
Maire de Tassin la Demi-Lune

Marie-Catherine CHARPENTIER
Secrétaire de séance

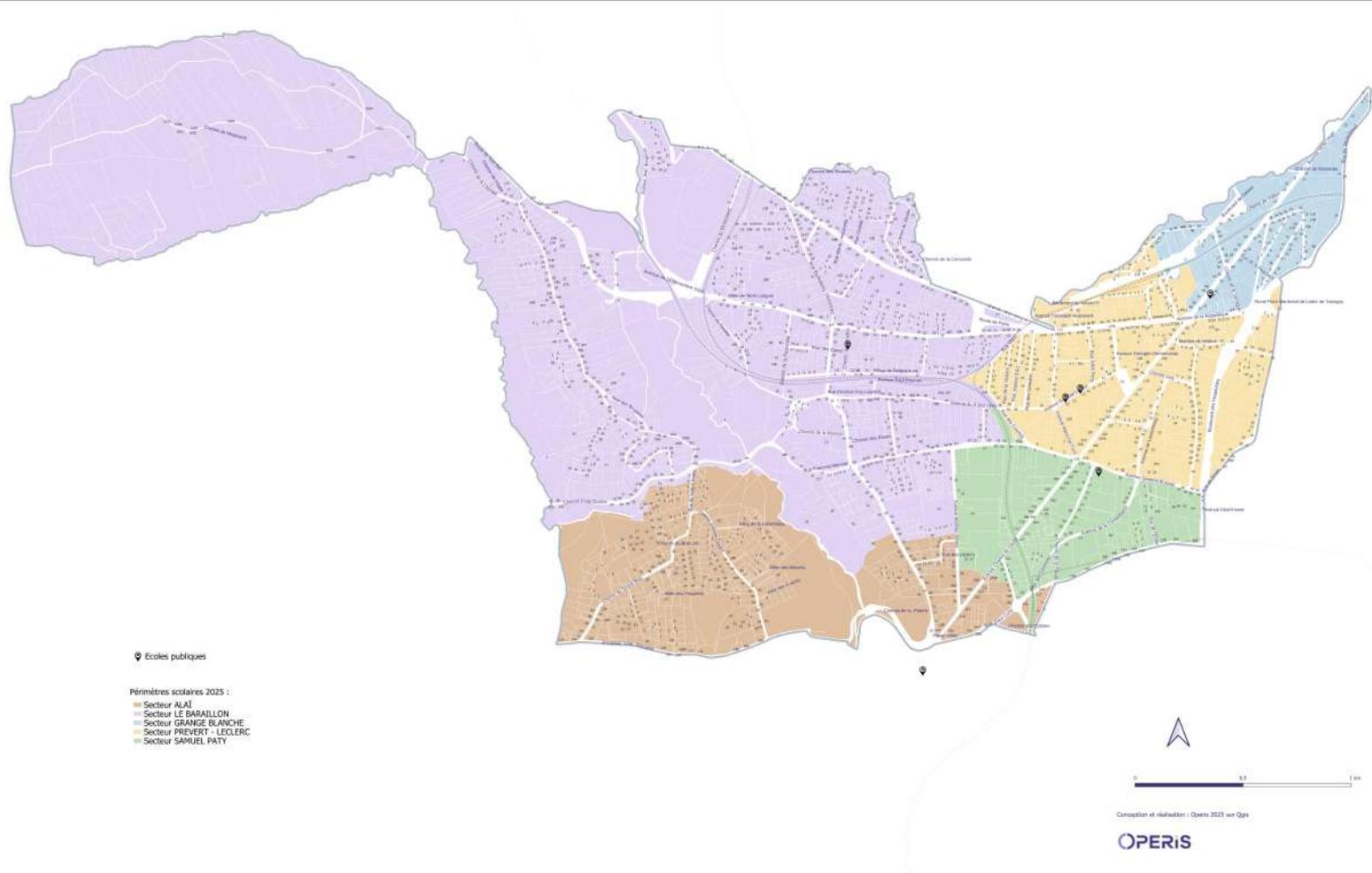
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

République Française – Département du Rhône
Toute correspondance doit être adressée à : Monsieur le Maire – Ville de Tassin
Place Hippolyte Pérabut - BP 58 – 69812 TASSIN CEDEX
Tél. 04 72 59 22 11 – Fax. 04 72 59 22 46

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20250219-D2025-06-DE
Date de l'expédition en préfecture : 19/02/2025

Commune de Tassin la Demi-Lune

Périmètres scolaires 2025



Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20250219-D2025-06-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

VILLE DE TASSIN LA DEMI-LUNE Répartition des rues par secteur 2025

Secteur scolaire Alai		
N°pairs	N°impairs	Rue
T	T	4 VENTS (Allée des)
T	T	ALAI (Place d')
T	T	BECFIGUES (Allée des)
T	T	BLEUETS (Allée des)
T	T	BOIS JOLI (Chemin du)
T	T	BOUVREUILS (Allée des)
T	17 -> fin	BRIGNAIS (Route de)
	1 -> 15	BRIGNAIS (Route de)
T	T	CASTORS (Rue des)
186 -> fin	223B -> fin	CHARLES DE GAULLE (Avenue)
164 -> 184	203 -> 223	CHARLES DE GAULLE (Avenue)
T	T	CORALYS (Les)
T	T	CYTISES (Chemin de)
46 -> fin	51 -> fin	DEPERET (Rue du Professeur)
T	T	FLORIAN (Allée)
T	T	GARENNES (Allée des)
T	T	GRAND BOIS (Chemin du)
T	T	GRAND-PRE (Impasse du)
T	T	HERBIERS (Allée des)
156 -> fin	213 -> fin	JOLIOT-CURIE (Rue)
144 -> 154		JOLIOT-CURIE (Rue)
T	T	LAVANDES (Allée des)
T	T	MAGNOLIA (Allée du)
28 -> fin	39 -> fin	MISERY (Avenue Mathieu)
T	T	MYOSOTIS (Allée des)
T	T	NATURELLES (Allée des)
T	T	PALOMBIERE (Allée de la)
Tassin	Lyon	PAPON (Rue de l'Abbé)
T	T	PARDON (Chemin Antoine)
T	T	PIN COUPE (Chemin du)
T	T	POTERIE (Chemin de la)
44 -> fin	27 -> fin	RAUDE (Chemin de la)
T	T	ROMAINE (Impasse de la voie)
138 -> fin		ROMAINE (Voie)
T	T	SAULES (Allée des)
T	T	VALLON TOREY (Rue du)
T	T	VALMERISES (Allée)

Secteur scolaire du Barailon		
N°pairs	N°impairs	Rue
T	T	11 NOVEMBRE 1918 (Avenue du)
T	T	4 VENTS (Allée des)
38B -> fin	37 -> fin	8 MAI 1945 (Avenue du)
T	T	ACACIAS (Impasse des)
T	T	AIGAS (Chemin de l')
T	T	AIGAS (Impasse de l')
T	T	AIGAS DE RIBBES (Impasse de l')
T	T	ALIZES (Allées des)
T	T	ALOUETTE (Chemin de l')
T	T	AUDRAS (Rue du Lieutenant)
T	T	BARAILLON (Allée du)
T	T	BARAILLON (Chemin du)
T	T	BECFIGUES (Allée des)
T	T	BELGIQUE (Rue de)
T	T	BERGER (Rue)
T	T	BERGERON (Avenue Jean)
T	T	BLEUETS (Allée des)
T	T	BOIS JOLI (Chemin du)
T	T	BOIS-PONARD (Chemin du)
T	T	BOSQUET (Allée du)
T	T	BOUVREUILS (Allée des)
T	T	BRUYERES (Rue des)
T	T	BUCHERONNE (Chemin de la)
T	T	CEDRES (Allée des)
T	T	CHANTE-RUISSEAU (Chemin de)
T	T	CHÉNAIE (Chemin de la)
T	T	CLOJO (Allée du)
T	T	CLOTILDE (Rue)
T	T	CONCORDE (Chemin de la)
T	T	CONIFERES (Allée des)
T	T	COQUELICOTS (Impasse des)
T	T	CORALYS (Les)
T	T	CROISSETTES (Allée des)
T	T	CURES (Rue des)
T	T	DELORME (Rue Etienne)
2 -> 44	1 -> 49	DEPERET (Rue du Professeur)
46 -> 52	51 -> 55	DEPERET (Rue du Professeur)
T	T	DOUMER (Avenue Paul)
T	T	DRUT (Impasse)
T	T	ECUREUILS (Allée des)
T	T	ESLETTE (Avenue Honoré)
T	T	FAUVETTES (Allée des)
T	T	FINAT-DUCLOS (Chemin)
T	T	GOUTTET (Chemin du)
T	T	GOUTTET (Impasse du)
T	T	GRAND BOIS (Chemin du)
T	T	GRAND PRE (Impasse du)
T	T	HERBIERS (Allée des)

T	T	JOFFRE (Avenue Maréchal)
T	T	LAURIERS (Allée des)
T	T	LAVANDES (Allée des)
T	T	LEVIGNE (Allée)
T	T	LILAS (Impasse des)
T	T	LUMIERE (Impasse)
T	T	MAGNOLIA (Allée du)
T	T	MANSION (Chemin de la)
T	T	MARGUERITE (Rue)
T	T	MARIE-ANTOINETTE (Rue)
T	T	MARIETTAN (Rue)
T	T	MEGINAND (Chemin de)
T	T	MERMET (Impasse François)
12 -> fin	45 -> fin	MERMET (Rue François)
	29 -> 43	MERMET (Rue François)
	1 -> 25	MISERY (Avenue Mathieu)
2 à 26		MISERY (Avenue Mathieu)
T	T	MONTCELARD (Boulevard du)
T	T	MONTCELARD (Impasse du)
T	T	MOULIN (Chemin du)
T	T	MYOSOTIS (Allée des)
T	T	NATURELLES (Allée des)
T	T	NECTOUX (Chemin)
T	T	NOISETIERS (Allée des)
T	T	PAGNOLE (Chemin de la)
T	T	PALOMBIERE (Allée de la)
T	T	PARDON (Chemin Antoine)
T	T	PARIS (Route de)
T	T	PASSERELLE (Chemin de la)
T	T	PASTEUR (Allée)
T	T	PEUPLIERS (Allée des)
T	T	PIN COUPE (Chemin du)
T	T	QUATRE DAMES (Allée des)
T	T	RIVIERES (Chemin des)
T	T	ROCHES (Montée des)
T	T	ROMAINE (Impasse de la voie)
138 -> fin		ROMAINE (Voie)
T	T	RONSARD (Allée)
T	T	ROSES (Chemin des)
T	T	ROSIERS (Impasse des)
T	T	ROSSIGNOLS (Allée des)
T	T	RUISSEAU DE RIBBES (Allée du)
T	T	SAIN BEL (Impasse)
T	T	SAIN BEL (Route de)
T	T	SAINT-BENOIT (Chemin)
T	T	SAINTE-MARIE (Chemin)
T	T	SAINT-GENIS (Chemin de)
T	T	SAINT-JEAN (Chemin)
T	T	SAUZE (Allée du)
T	T	SYCOMORES (Allée)

Accusé de réception en préfecture
091216902445-20250219-D2025-06-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

T	T	TAMARIS (Allée des)
T	T	TASSIN (Place de)
T	T	TERRACOL (Impasse)
T	T	TERRE LONGUE (Allée de)
T	T	THIBAUD (Allée Joseph)
T	T	THIMONNIER (Rue Barthélemy)
T	T	TILLEULS (Allée des)
T	T	VALLON TOREY (Rue du)
T	T	VALMERISES (Allée)

Secteur scolaire Prévert / Leclerc		
N°pairs	N°impairs	Rue
38B -> 48B	37 -> 59	8 MAI 1945 (Avenue du)
2 à 38	1 à 35	8 MAI 1945 (Avenue du)
T	T	AMANDIERS (Allée des)
T	T	BASSET (Rue Pierre)
T	T	BELLEVUE (Chemin)
T		BOYER (Rue de)
	T	BROSSET (Avenue du Général)
2 -> 30		BROSSET (Avenue du Général)
T	T	CERISIERS (Rue des)
T	T	CHAMPVERT (Impasse)
64 -> 134	85 -> 177	CHARLES DE GAULLE (Avenue)
136 -> 162	179 -> 201	CHARLES DE GAULLE (Avenue)
T	T	CLEMENCEAU (Avenue Georges)
T	T	CONSTELLATION (Avenue de la)
T	T	COSMOS (Rue des)
2 à 34	LYON 1 à 33	EISENHOWER (Avenue du Général)
T	T	ETOILE (Rue de l')
T	T	FERRY (Rue Jules)
T	T	FOCH (Avenue Maréchal)
T	T	HESPERIDES (Boulevard des)
T	T	HUBERT (Avenue Joannes)
T	T	JEANNE D'ARC (Rue)
120 -> 142		JOLIOT-CURIE (Rue)
T	T	LAUTERBOURG (Avenue de)
12 à 18	13 à 27	LECLERC (Avenue du Général)
T	T	LIBERTE (Rue de la)
T	T	MARAICHERS (Rue des)
T	T	MARIN (Rue)
T	T	MARTYRS DE LA RESISTANCE (Rue des)
2 -> 6		MERMET (Rue François)
8 -> 54	1 -> 27	MERMET (Rue François)
T	T	NECTOUX (Chemin)
T	T	NORD (Avenue du)
T	T	PERRET (Rue Georges)
T	T	POLY (Rue Louis)
T	T	POMME (Chemin de la)

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20230219-D2023-06-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

2 -> 42	1 -> 25	RAUDE (Chemin de la)
32 -> fin	33 -> fin	RÉPUBLIQUE (Avenue de la)
T		ROOSEVELT (Avenue Franklin)
T	T	SAINT-EXUPERY (Rue Antoine de)
T	T	SAULES (Allée des)
T	T	SOURCE (Rue de la)
T	T	TROIS RENARDS (Place des)
T	T	TUILERIE (Rue de la)
T	T	TUILERIES (Promenade des)
		VALVERT (Boulevard du)
T	T	VERDUN (Montée de)
T	T	VERT (Chemin)
T	T	VICTOIRE (Rue de la)
2 -> 34	1 -> 21	VIEUX MOULIN (Chemin du)
T	T	VIEUX MOULIN (Ruelle du)

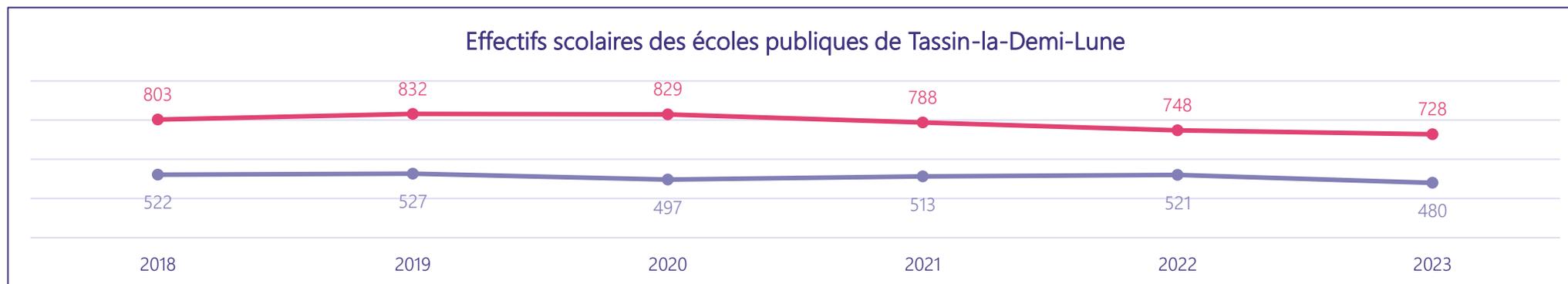
Secteur scolaire Demi-Lune / Berlier-Vincent		
N°pairs	N°impairs	Rue
T	T	AMANDIERS (Allée des)
T	T	BELLEVUE (Chemin)
T	T	BERTHELOT (Impasse)
T		BOYER (Rue de)
	1 -> 15	BRIGNAIS (Route de)
T		BROSSET (Avenue du Général)
	23 -> fin	BROSSET (Avenue du Général)
T	T	CHAMPVERT (Impasse)
136 -> 184	177 -> 223	CHARLES DE GAULLE (Avenue)
64 -> 114	85 -> 151	CHARLES DE GAULLE (Avenue)
T	T	CLEMENCEAU (Avenue Georges)
T	T	CONSTELLATION (Avenue de la)
T	T	ETOILE (Rue de l')
	T	FERRY (Rue Jules)
T	T	GARENNES (Allée des)
T	T	HESPERIDES (Boulevard des)
120 -> 154		JOLIOT-CURIE (Rue)
2 -> 18	T	LAUTERBOURG (Avenue de)
2 à 10	1 à 11	LECLERC (Avenue du Général)
T	T	MAGNOLIA (Allée du)
T	T	MARAICHERS (Rue des)
8 -> 10	1 -> 43	MERMET (Rue François)
	1 -> 37	MISERY (Avenue Mathieu)
T	T	PERAGUT (Place Hippolyte)
T	T	PERRET (Rue Georges)
T	T	POMME (Chemin de la)
T	T	RAUDE (Chemin de la)
T	T	SAINT-EXUPERY (Rue Antoine de)
T	T	SAULES (Allée des)
T	T	TUILERIES (Promenade des)
T	T	VERDUN (Montée de)
T	T	VERT (Chemin)

Secteur scolaire Grange-Blanche		
N°pairs	N°impairs	Rue
64		CHARLES DE GAULLE (Avenue)
T	T	GAMBETTA (Avenue)
T	T	GARE (Place de la)
T	T	GRANGE BLANCHE (Avenue de)
T	T	HALTE DE GRANGE BLANCHE (Chemin de la)
T	T	HUBERT (Avenue Joannes)
T	T	LIBERTE (Rue de la)
T	T	MARTYRS DE LA RESISTANCE (Rue des)
T	T	MONTRIBLOUD (Rue de)
T	T	NORD (Avenue du)
T	T	PASTEUR (Rue)
T	T	PÉPINIÈRE (Rue de la)
2 à 30	1 à 31	RÉPUBLIQUE (Avenue de la)
32 -> 46	33 -> 47	RÉPUBLIQUE (Avenue de la)
T		ROOSEVELT (Avenue Franklin)
T	T	SOURCE (Rue de la)
T	T	VALLON (Chemin du)
T	T	VALVERT (Allée du)
T	T	VALVERT (Boulevard du)
		VALVERT (Boulevard du)
T	T	VAUBOIN (Place)
T	T	VERNIQUE (Chemin de la)
T	T	VICTOR HUGO (Avenue)
36 -> fin	23 -> fin	VIEUX MOULIN (Chemin du)
2 -> 34	1 -> 21	VIEUX MOULIN (Chemin du)
T	T	VIEUX MOULIN (Impasse du)
T	T	VIEUX MOULIN (Ruelle du)
T	T	VINCENT SERRE (Avenue)

COMMUNE DE TASSIN LA DEMI-LUNE

CONSEIL MUNICIPAL 12 FÉVRIER 2025

1. CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET RÉCENTS AJUSTEMENTS DE LA CARTE SCOLAIRE



Maternelle : stabilité avec une diminution cette année. *Elémentaire* : diminution à partir de 2020.

Taux de scolarisation des écoles publiques*

Année scolaire "N+3"	2019	2020	2021	2022	2023
Effectif en PS (3 ans)	182	178	174	168	139
Taux de scolarisation	0,61	0,66	0,57	0,60	0,53
Année	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de naissances	300	269	306	281	262

Taux de scolarisation des écoles privées*

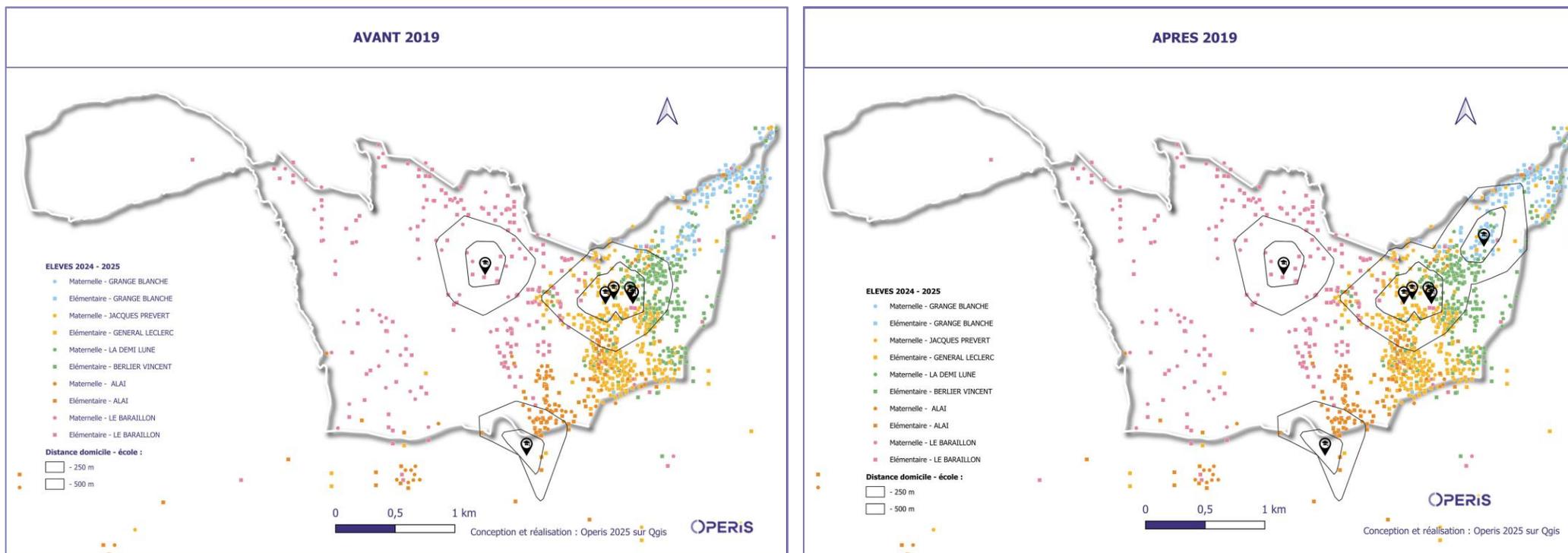
Année scolaire "N+3"	2019	2020	2021	2022	2023
Effectif en PS (3 ans)	137	134	125	135	128
Taux de scolarisation	0,46	0,50	0,41	0,48	0,49
Année	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de naissances	300	269	306	281	262

Moyenne sur la période

Taux de scolarisation (2019-2023)	
Écoles publiques	Écoles privées
0,59	0,46

1. CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET RÉCENTS AJUSTEMENTS DE LA CARTE SCOLAIRE

OUVERTURE DE GRANGE BLANCHE : UNE AMÉLIORATION DE LA MARCHABILITÉ



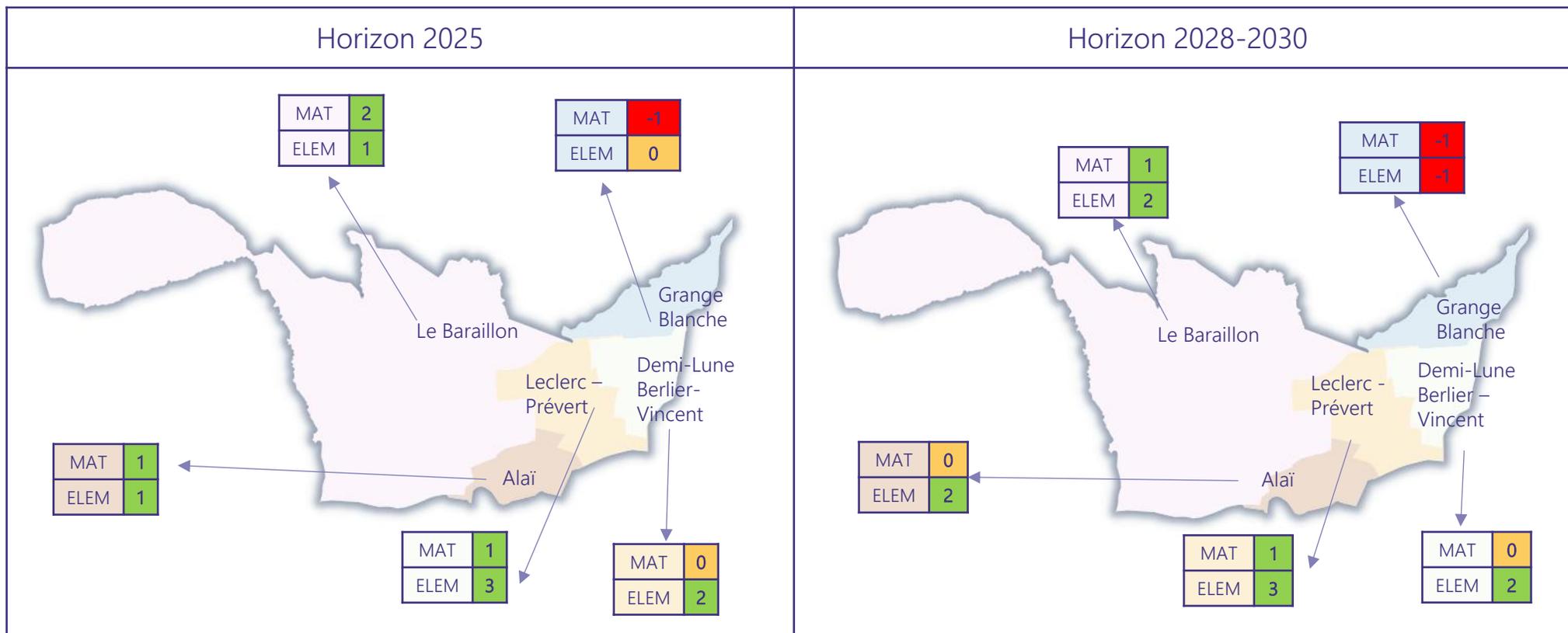
Distance domicile – école	Carte scolaire précédente		Carte scolaire actuelle	
	Moins de 250 mètres	83	7.4%	119
Moins de 500 mètres	392	35%	487	43.5%



Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20250219-D2025-06-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

1. CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET RÉCENTS AJUSTEMENTS DE LA CARTE SCOLAIRE

BILAN DES BESOINS EN CLASSE



	Toute les salles de classes risquent d'être mobilisées.
	Salle(s) de classe non mobilisée(s) en regard des seuils académiques
	Salle de classe en déficit.



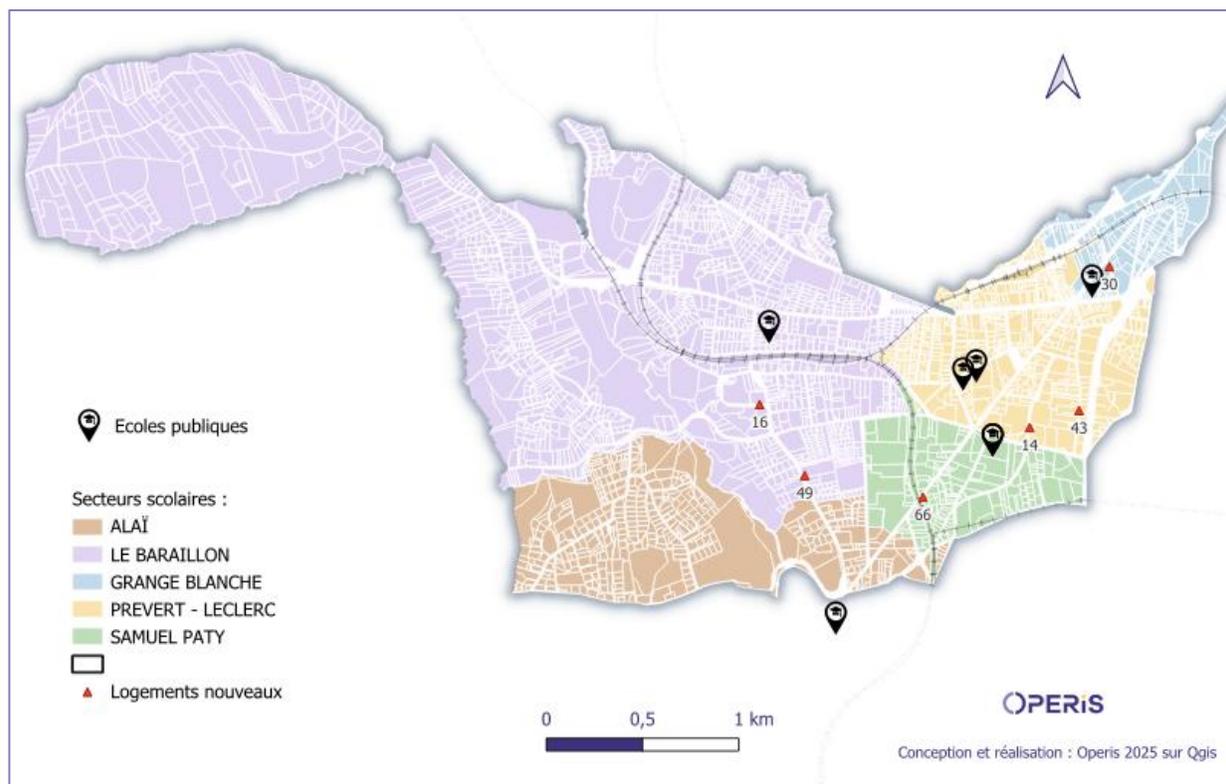
Horizon 2028 – 2030 :
 Des salles de classe mobilisables selon l'évolution des mesures académiques (seuils d'ouverture de classes) et la
 Des capacités cependant mal distribuées sur le territoire : quartier Raude Libération non maillé.

Accusé de réception en préfecture
 06/21/2025-2025-06-DE
 Date de réception préfecture : 19/02/2025

2. LES ENJEUX ET LES GRANDES ORIENTATIONS

RÉORGANISATION DE L'OFFRE SCOLAIRE

Les nouveaux secteurs scolaires – horizon 2028-2030 :

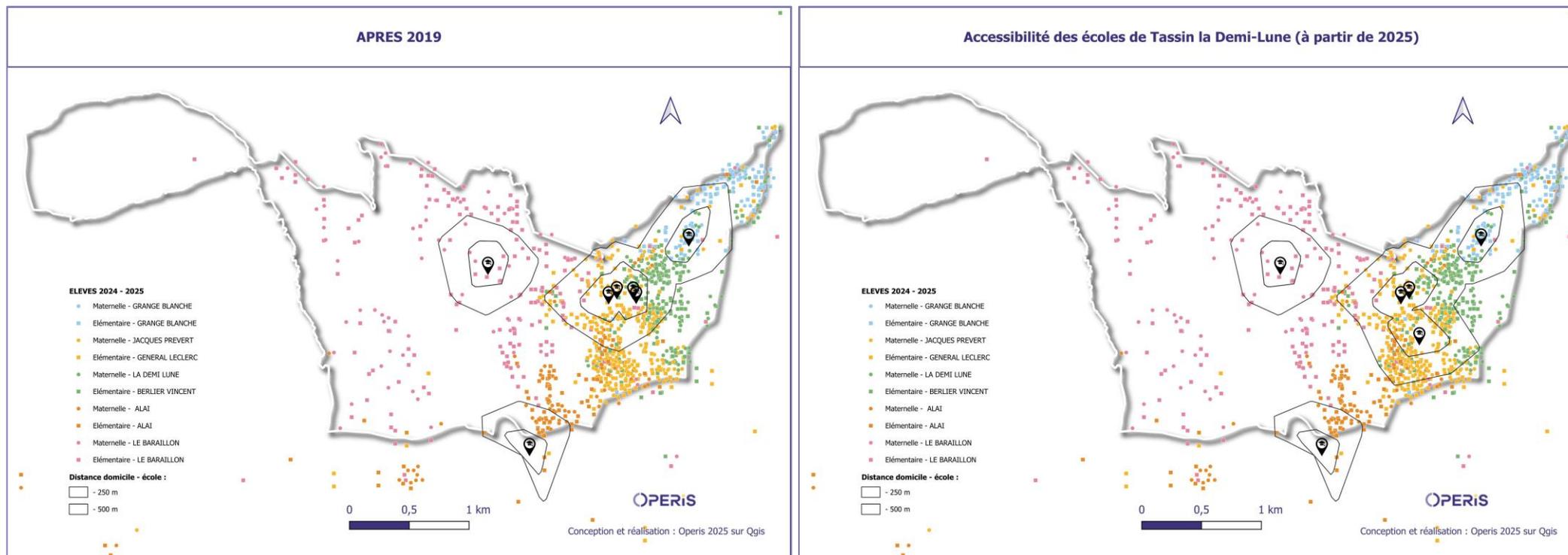


Les apports :

- Répartition équilibrée des logements.
- Amélioration de la marchabilité des écoles.
- Mise en adéquation de l'offre avec la localisation des besoins actuels et futurs.

3. LES PRINCIPALES TRANSFORMATIONS

RENTÉE 2026 : UNE AMÉLIORATION DE LA MARCHABILITÉ



Distance domicile – école	Carte scolaire précédente		Carte scolaire actuelle		Future carte scolaire	
Moins de 250 mètres	83	7.4%	119	10.6%	177	15.8%
Moins de 500 mètres	392	35%	487	43.5%	684	61.1%



Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20250219-D2025-06-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

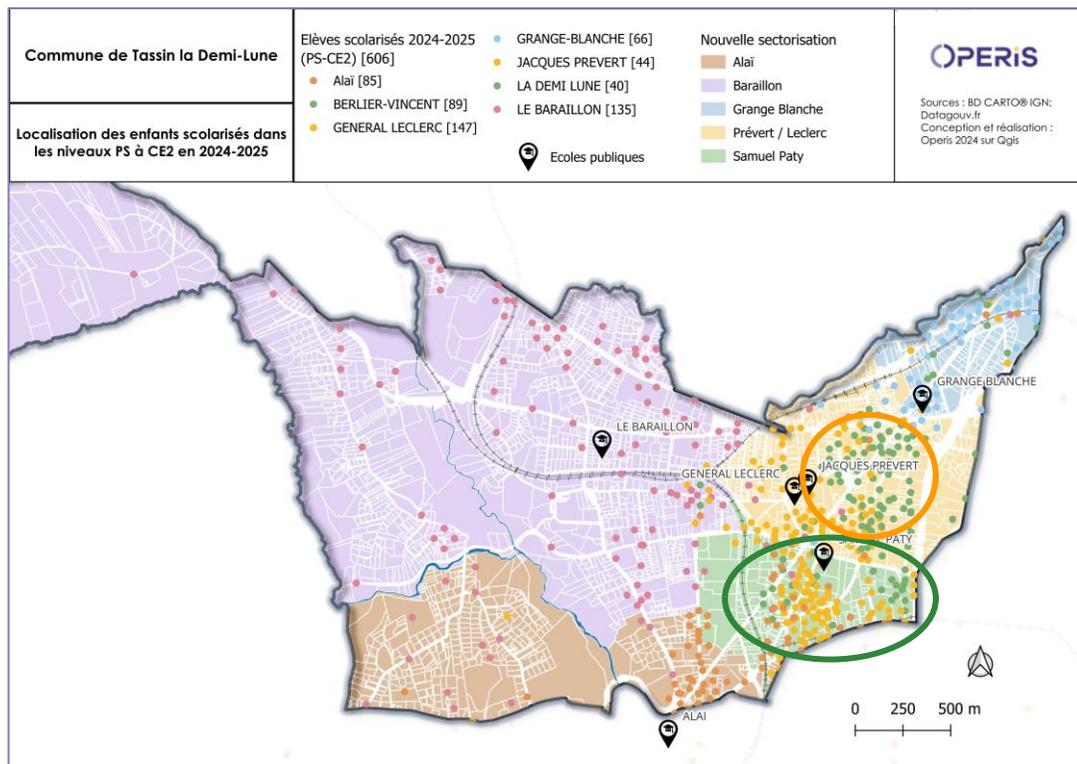
3. LES PRINCIPALES TRANSFORMATIONS

Les secteurs scolaires :

- Secteur Grange-Blanche : stabilisé à 5 classes sur le moyen terme.
- Secteur Samuel Paty : 13 classes lors de l'ouverture (2026) pour une progression des niveaux les années suivantes (cible 15 classes)
- Secteur Alaï : secteur ajusté mais nombre de salle de classe stable.
- Secteur Baraillon : légère diminution des effectifs à mettre en lien avec une réévaluation des mesures académiques (baisse de l'effectif par classe en regard des m²) : stable entre 10 et 12 classes
- Secteur Prévert – Leclerc : refonte globale avec une baisse attendue des effectifs transitoire (compensation possible par le tènement Beauséjour et programmes de constructions à terme)

4. CONCERTATION ET ARBITRAGES

LES ENFANTS EN CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE EN 2026



Elèves localisés sur le futur secteur Samuel Paty					
Ecole d'inscription	PS	CP	CE1	CE2	Total
Jacques Prévert	24				24
Leclerc		22	22	20	64

Futur secteur Samuel Paty	Elèves PS, CP, CE1, CE2	Familles
Ecole d'inscription : Prévert / Leclerc	88	83

Elèves domiciliés sur le futur secteur SAMUEL PATY

Elèves localisés sur le futur secteur Prévert / Leclerc					
Ecole d'inscription	PS	CP	CE1	CE2	Total
Berlier-Vincent		22	15	15	59
Demi-Lune	26				26

Futur secteur Prévert / Leclerc	Elèves PS, CP, CE1, CE2	Familles
Ecole d'inscription : Demi-Lune / Berlier-Vincent	85	75

Elèves domiciliés sur le futur secteur PREVERT - LECLERC

MODALITÉS D'APPLICATION DE LA CARTE SCOLAIRE :

Règle = préservation de la continuité pédagogique des enfants ; application sur les nouveaux inscrits (futurs Petites Sections et Cours Préparatoires)
 Exception = les dérogations.

5. PERSPECTIVES ET CALENDRIER



Validation institutionnelle :

- Passage pour avis en Commission Générale de **janvier**
- Approbation en Conseil municipal de **février**

1

2

3

4

5



Autres étapes proposées :

- Réunion avant délibération de **janvier** avec IEN et directeurs des écoles publiques.
- Information sur la délibération en conseil d'école du **2^{ème} trimestre**
- Processus de communication.
- Communication spécifique aux parents d'élèves d'ici le **mois de juin** (notamment secteur Demi – Lune, Berlier – Vincent et Prévert - Leclerc)

